

RÉSOLUTION N° 515

**RAPPORT BIENNAL 2007-2008 DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE
RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.546(09), « Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention signée entre l'IICA et le CATIE, toujours en vigueur, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.441(XIV-O/07), a décidé de déléguer au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CATIE et a demandé à son Directeur général d'envoyer directement, désormais, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans de ce centre dans la version qu'aura accueillie favorablement le Comité exécutif;

Que le Directeur exécutif du CATIE a présenté le rapport biennal de ce centre au Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. De remercier les autorités et le personnel du CATIE pour le « Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ».
2. De féliciter le Directeur exécutif du CATIE pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.

3. D'exhorter le CATIE et le CARDI à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe.